



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 6 octobre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h55.

Etaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : François GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.2.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Bousnières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.1), Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE (jusqu'au rapport 0.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par R. GREMION jusqu'au rapport 0.1) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.4) Champagne : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc : Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1), Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Robert POURCELOT Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.2.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Dominique GRUBER Vaire-Arcier : Patrick RACINE (représenté par Valérie MAILLARD) Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.2)

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENEATEU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Yves-Michel DAHOU, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Bernard BECOULET Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENEATEU DE LA PRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOU, C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, F. MONNEUR, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1), P. SIMONIN, R. REYLE (à partir du rapport 3.5), F. GILLET, C. PREIONI, B. BECOULET, S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1), J.M. BOUSSET

Mandataires : B. FALCINELLA, J.J. DEMONET, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.4), J.S. LEUBA, D. POISSENOT, D. GENDRAUD, N. GUILLEMET, J.F. GIRARD, E. DUMONT, F. FELLMANN, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), M. OMOURI, J.P. GOVIGNAUX, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. VOIDEY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.5), D. PARIS, J.Y. PRALON, B. VIONNET, M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1), J.M. FAIVRE

Délibération n°2011/001516

Rapport n°5.1 - Partenariat entre le CRR, la Rodia et le Bastion autour de l'enseignement des musiques actuelles et conventionnement lié

Partenariat entre le CRR, la Rodia et le Bastion autour de l'enseignement des musiques actuelles et conventionnement lié

Rapporteur : M. Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2011	Montant prévu BP 2011 : 119 200 €
Budget annexe CRR	Montant de l'opération : 20 000 €
« Actions pédagogiques » et « Actions culturelles »	

Résumé :

Le développement de l'enseignement des musiques actuelles est un des objectifs du projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional acté par délibération du 31 mars 2011. Outre, l'enjeu lié au maintien du label CRR, rappelons que ce département est porteur d'un fort enjeu pour le territoire du Grand Besançon. Environ 215 groupes de musiques actuelles travaillent dans les locaux de l'association le Bastion, traduisant un réel potentiel et des attentes. De plus, les 3 structures (CRR, Bastion, Rodia) seront géographiquement voisines à compter de 2013 avec l'installation du CRR à la Cité des Arts et de la Culture au sein d'un nouveau quartier culturel.

Aussi, conformément au projet d'établissement, le département Musiques actuelles poursuit son développement initié dès 2008. Ces évolutions sont engagées dans le cadre d'un partenariat souhaité avec l'association le Bastion et la Rodia, dont il est proposé de valider les principes et les modalités.

Ce partenariat est conclu à titre expérimentale sur cette 1^{ère} année. En contre partie des moyens mobilisés par les 2 structures partenaires, il est proposé que le Grand Besançon verse une subvention d'un montant de 15 000 € à la Rodia et de 5 000 € au Bastion, au titre de l'exercice budgétaire 2011 du budget annexe CRR.

I. Musiques actuelles au CRR : un contexte favorable

Le développement de l'enseignement des musiques actuelles est un des objectifs du projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional (délibération du 31 mars 2011).

La Cité des Arts et de la Culture positionnera à compter de 2013 le Conservatoire à proximité de l'association Le Bastion, structure associative de pratique musicale et d'accompagnement de groupe et de la Rodia, scène de musiques actuelles. Environ 215 groupes de musiques actuelles travaillent dans les locaux du Bastion synonyme d'un énorme potentiel sur le territoire.

Cette composante forte sur le territoire, ce voisinage favorable et les attendus du schéma pédagogique de la musique du label « CRR », imposent de développer une formation complète dans les musiques actuelles au CRR.

II. Un premier partenariat formalisé entre le CRR, le Bastion et la Rodia

Le développement de l'enseignement des musiques actuelles au CRR est conçu logiquement en partenariat avec l'association le Bastion et la Rodia. Ce principe a été intégré dans le projet d'établissement du Conservatoire, ainsi que dans le projet artistique de La Rodia et dans le projet associatif du Bastion dans le respect des obligations propres à chaque structure. Les premières actions en commun entre le CRR et le Bastion ont été conduites dès l'année 2010-2011.

Le cursus élaboré par le CRR en association avec ces 2 partenaires a été validé par la DGCA (Ministère de la Culture).

Concrètement, le dispositif proposé est le suivant : le CRR, établissement d'enseignement artistique, propose un cursus de formation dédié aux musiques actuelles amplifiées articulé entre les 3 structures partenaires.

- le CRR, établissement d'enseignement artistique est le coordinateur, responsable pédagogique de la formation et assure l'enseignement théorique et technique (culture, instrument).

Sont ainsi assurés par le CRR comme arrêté dans le projet d'établissement :

- l'enseignement théorique (écriture et arrangement, harmonisation, composition, histoire des musiques actuelles etc.), l'enseignement du jazz (big-band, atelier d'improvisation...), qui sont poursuivis,
- l'enseignement de la MAO (Musique Assistée par Ordinateur), de la batterie et des ateliers percussion musiques actuelles qui sont confortés et développés,
- l'enseignement du chant (ou technique vocale) spécialisé dans les musiques actuelles et de la basse électrique, qui sont proposés à partir de 2011-2012.

Ce développement permet de passer de 16h30 d'heures dédiées aux musiques actuelles en 2010-2011 à 47h00 hebdomadaires en 2011-2012.

- le Bastion, structure associative de pratique musicale et d'accompagnement de groupes se positionne dans la formation des pratiques collectives. Le Bastion accueillera également dans ses locaux les cours de batterie, basse et MAO. Cette structure très proche géographiquement de la Cité des Arts possède des locaux adaptés, une logistique, et un équipement spécialisé pour cette pratique artistique (locaux insonorisés, logistique, matériel spécialisé).

- La Rodia, scène de musiques actuelles, ayant des missions de diffusion, de création et de formation professionnelle sera le partenaire idéal notamment dans le cadre du cycle spécialisé (formation préprofessionnelle) pour organiser des stages divers, pour programmer des résidences d'artistes, etc. A titre d'exemple, plusieurs projets de résidence sont en cours de définition.

Le professeur coordinateur du département musiques actuelles prendra ses fonctions en octobre 2011 au CRR. Son rôle sera notamment, d'assurer et de construire le lien entre les partenaires, afin d'organiser le dispositif de formation qu'il est proposé de mettre en place progressivement.

III. Modalités juridique et financière du partenariat

Afin de formaliser ce dispositif, il est proposé pour cette première année scolaire 2011-2012 une convention d'une année, à titre expérimentale, entre les 3 structures.

En contre partie des moyens mobilisés par les 2 structures partenaires du CRR, il est proposé que le Grand Besançon verse une subvention de 15 000 € à la Rodia et d'une subvention de 5 000 € au Bastion, au titre du budget annexe CRR sur l'exercice budgétaire 2011.

La convention et les annexes financières déclinant les partenariats financiers sont en cours de rédaction.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les principes du partenariat proposé autour du département musiques actuelles,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € à la Rodia,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Le Bastion,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.



Prefecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Rapport adopté à l'unanimité : Reçu le 14 OCT. 2011

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour : 121
Contre : 0
Abstention : 0